

de cette proposition une question de cabinet et la *Constituante* a enfin cédé. Par 119 voix contre 14 et 12 abstentions, elle a adopté la proposition de M. Nyssens, et le sénat a ratifié cette décision par un vote de 62 contre 1 et 14 abstentions. A la suite de ce vote le calme s'est rétabli. L'article de la constitution qui vient d'être révisé est l'article 47.

En vertu du changement adopté, ont droit de vote :

- 1° Tout citoyen âgé de 25 ans et résidant dans une commune depuis un an.
- 2° Tout citoyen âgé de 35 ans, marié ou veuf, et payant à l'état un impôt minimum de cinq francs.
- 3° Tout citoyen âgé de 25 ans et ayant des immeubles valant au moins 2000 francs ou possédant 100 francs de rente sur l'état.
- 4° Tout citoyen âgé de 25 ans, possédant une instruction supérieure et porteur d'un diplôme qui le constate.

Personne cependant ne peut disposer de plus de trois votes, et le vote est obligatoire.

L'adoption du suffrage *plural* fait triompher les meneurs socialistes. En le votant les chambres ont obéi à la force brutale ; et, avant longtemps, la force obtiendra encore plus, c'est-à-dire le suffrage universel pur et simple. Or le suffrage universel est une arme dangereuse lors qu'elle est mise dans les mains des masses ignorantes et fanatisées.

.

. Le roi et la reine d'Italie ont célébré leurs noces d'argent il y a quelques jours. L'empereur d'Allemagne était présent. Il avait bien voulu donner cette marque d'amitié à son *bon ami* ou plutôt à sa bonne *dupe*, le roi d'Italie, par la grâce de la révolution et des sociétés secrètes.

L'enthousiasme n'était qu'officiel et n'a pas été même l'ombre de l'enthousiasme véritable qui existait lors des fêtes jubilaires du pape le *spolié de l'intrus* qui règne à Rome. Une chose digne de remarque c'est que d'un côté l'empereur d'Autriche se faisait représenter aux fêtes par l'archiduc Rénier, oncle du roi d'Italie et que, de l'autre côté, il réprimait toutes les manifestations des provinces (de langue italienne) de la monarchie autrichienne. C'est là une preuve palpable que la triple alliance n'est pas édifée sur des bases bien solides.

Que Dieu veuille que cette alliance hybride s'écroule bientôt sous la réprobation universelle. Nous le souhaitons de toutes nos forces dans l'intérêt de la Papauté et dans l'intérêt de la France.

.

. Dans les Communes d'Angleterre, la deuxième lecture du bill du *Home Rule* a été votée par une majorité de 43 voix (1).

Dans les débats qui ont précédé cette lecture, M. Russell (*qu'il ne faut pas confondre avec sir Charles Russell, procureur général dans le cabinet Gladstone*), député de Tyrone sud, a renouvelé ses fanatiques attaques(1) contre la province française et catholique de Qué-

(1) 347 voix pour le bill et 304 contre.

(2) Voir le Propagateur du premier mars, page 3.